

# DEUX MAISONS JUMELLES MÉDIÉVALES À MAYRIGNAC-LE-FRANCAL (LOT), ET AUTRES EXEMPLES EN MILIEU RURAL

par Valérie ROUSSET \*

## Le site et la morphologie du bourg

Le petit bourg ecclésiastique de Mayrinhac-Le-Francal est situé sur la partie septentrionale des terres calcaires du causse de Gramat, en bordure de la voie qui relie depuis le Moyen Âge la vallée de la Dordogne à la cité religieuse de Rocamadour (fig. 1). L'agglomération s'est formée sur le côté occidental de la voie de pèlerinage, autour d'un noyau constitué par un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Tulle en Corrèze. L'emprise de celui-ci est aujourd'hui suggérée dans la trame urbaine par l'enclos semi-circulaire du cimetière organisé autour de l'église Saint-Martin, dont la titulature pourrait indiquer une fondation du Haut Moyen Âge. Les quelques documents d'archives relatifs au village n'ont pas livré d'informations sur le bâtiment prieural initial implanté très vraisemblablement à ses côtés. L'église, remarquable par l'amplitude de son élévation et l'étroitesse de son plan, présente une partie primitive composée d'un chevet plat quadrangulaire profond, précédé d'une nef unique dont ne subsiste qu'une travée (fig. 2). L'ensemble est cantonné sur les angles par de curieuses piles hémicylindriques étroites dépourvues, a priori, de valeur architectonique, amorties en cône dans leur partie supérieure et montées, comme les murs, en appareil de moellons de calcaire dont certains modules tendent vers des formats cubiques. Avec les fenêtres hautes en meurtrière en moellons de tuf, logées sous des arcs de décharge (1), ces caractéristiques architecturales peuvent plaider en faveur d'une datation haute autour de l'An Mil. La partie occidentale de l'édifice est le fruit d'une extension ou d'une reconstruction entreprise, d'après la typologie des ouvertures, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, pour fortifier l'ensemble comme en témoignent les fentes étroites de meurtrières créées dans la partie sommitale du chevet. Il y avait très vraisemblablement contre le flanc nord de la nouvelle nef un bâtiment ecclésiastique, intégré à l'enclos comme l'atteste une porte haute assurant un accès secondaire sur une tribune.

Les îlots bâtis s'articulent autour de ce noyau central le long de l'ancienne voie de pèlerinage qui le borde à l'est (fig. 1). Un premier ensemble, intégrant les vestiges d'un bâtiment antérieur au XV<sup>e</sup> siècle, occupe le flanc occidental de l'enclos et pourrait ainsi illustrer une phase d'occupation prise sur un noyau initial plus vaste.

Au nord, la voirie s'inscrit parallèlement à l'axe formé par le cimetière et l'îlot précédent. Parmi les parcelles bâties qui bordent longitudinalement la rue, certaines sont issues de campagnes de travaux effectuées dans une période comprise entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. Deux autres îlots médiévaux, au sud, sont constitués à partir d'une voie convergeant, comme la première, vers une place implantée au contact du grand axe nord-sud. La trame est complétée plus au sud par un autre ensemble horizontal jouxtant à l'est la voie de pèlerinage au bord de laquelle sont établies plusieurs habitations médiévales. Le repérage des maisons permet de situer un phénomène partiel

---

\* Communication présentée le 5 février 2002, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2001-2002 », p. 236.

1. Une baie axiale de facture similaire présentant un entourage de blocs de tuffeau est conservée dans le chevet de l'église préromane Saint-Étienne de Calvignac (Lot): Sandra FAURÉ, *Le village de Calvignac. Étude historique et architecturale des origines jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Association « La Haute Roque », Calvignac, 1996, p. 66.



FIG. 1. PLAN DU BOURG DE MAYRINHAC-LE-FRANCAL (d'après plan cadastral révisé).  
 Avec les maisons n° 1, les maisons 2, 3, 4, 5, 6 constituent un ensemble de constructions à doubles modules.  
 Dessin V. Rousset.



FIG. 2. L'ÉGLISE PRIEURALE SAINT-MARTIN À MAYRIGNAC-LE-FRANCAL vue depuis l'est. Cliché V. Rousset, 2001.

d'extension de l'agglomération à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le long de la voie principale et d'un chemin secondaire. C'est à partir et autour de cette base ancienne que se sont développées au XIX<sup>e</sup> siècle des habitations à caractère rural dans un maillage large de parcelles agricoles et de jardins.

## Le contexte historique

Nous ne disposons sur ce petit village ecclésial que de peu d'informations, de sources et d'éléments tirés de l'historiographie locale. La première mention connue est extraite du testament du vicomte Adhémar des Echelles, par lequel celui-ci léguait en 930 à l'abbaye bénédictine Saint-Martin de Tulle (2) les fiefs qu'il possédait en Quercy : Belcastel, Calès, Meyronne, Creysse, Padirac, Mayrignac-Le-Francal... Le legs et les possessions de Tulle sont par ailleurs confirmés dans plusieurs bulles pontificales sous Pascal II (1109-1115) et Alexandre III (après 1170) – l'église de Mayrignac-Le-Francal étant citée (sans titulature) dans le cartulaire de Tulle le 31 mars 1114 (3).

---

2. Edmond ALBE, *Monographies des paroisses du Lot, Rocamadour*, Ms, Archives diocésaines de Cahors ; Auguste LONGNON, *Pouillé du diocèse de Cahors*, Paris, Imprimerie nationale, 1877, p. 82 ; Guillaume LACOSTE, *Histoire générale de la province de Quercy*, Cahors, J. Girma, 1883, Marseille, Lafitte reprints, 1982, t. 1, p. 362 ; Henri de WARREN, *Mayrignac-Le-Francal*, Ms, non daté. Communication de Monsieur Henri de Warren.

3. Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *Cartulaire des abbayes de Tulle et de Rocamadour*, Brive, Imp. Roche, 1903, n° 601.

Avec Blanat, Mayrinhac constitue l'un des prieurés de la mense de Tulle les plus proches de Rocamadour et, à ce titre, pourrait avoir joué un rôle déterminant dans les jeux de pouvoirs qui opposèrent l'abbaye de Marcilhac-sur-Célé à l'abbaye corrézienne. Le service de l'oratoire de Rocamadour était assuré dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle par les moines de Marcilhac qui en auraient reçu la jouissance de saint Didier, évêque de Cahors au VII<sup>e</sup> siècle. L'un des bénédictins, malade, confia alors le service de la chapelle miraculeuse à un moine de Tulle dont le prieuré était à quelques lieues seulement de Rocamadour. Face au rayonnement du pèlerinage, Marcilhac, revendiquant ses droits, exigea le retrait des religieux de Tulle. À l'issue du procès tenu en 1193 devant l'évêque de Cahors, Saint-Martin de Tulle reçut pourtant confirmation de ses possessions et bénéficia ainsi du succès croissant de Rocamadour (4).

C'est sans doute dans ce contexte que s'est développée la communauté d'habitants de Mayrinhac (alors paroisse) placée sous la seigneurie directe d'un prieur : Géraud-Hugues en 1159 (5), Hugues de Belcastel cité en 1176 (6). Le fief, tenu d'abord par les religieux de Tulle, passa sous la directe de séculiers qui possédaient le prieuré en commande (7). En 1334, Raymond du Bourg, neveu de l'évêque de Tulle Armand de Clermont, fut nommé prieur de Mayrinhac ; Aymeric de Cavanhac et Bernard de Blanquefort, tous deux moines de Tulle, lui succédèrent au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1461, frère Pierre de Cardaillac, religieux de Tulle, donnait le lieu de Mayrinhac à nouveau fief à une dizaine de tenanciers de Rocamadour et de Gramat moyennant un cens de 35 setiers de froment, 16 setiers d'avoine, 18 livres tournois, 32 journées ainsi que 32 poules (8) – la juridiction haute, moyenne et basse restant au prieur qui se réservait un colombier, un jardin et un *vinhal*, le passage de ses bêtes ainsi que le pressoir. Grâce à cet accensement collectif, le village, déserté par la guerre de Cent Ans, connut une phase de repeuplement comme en témoigne, par ailleurs, les constructions et reconstructions visibles dans son architecture civile. Dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, le prieuré est dit non conventuel et peut-être l'était-il déjà depuis quelques décennies.

La seigneurie resta dans la possession des prieurs séculiers jusqu'en 1569 lorsque le marchand Pierre de Caors de la Sarladie acquit avec un droit de pacage, la justice haute, moyenne et basse de Mayrinhac (9). Quelques années plus tard, le prieur Barrade, revenant sur l'aliénation du temporel, voulut racheter les droits sur la seigneurie qui ne comptait alors que 49 propriétaires (10) : l'accord fut rendu en 1627 moyennant la moitié de la justice pour les deux parties (11). Le partage annonçait le déclin du pouvoir religieux au profit des laïcs au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'à la Révolution française. En 1744 en effet, le prieur, accablé de dettes, proposait de céder le prieuré au sieur Pierre Antoine Lanoue contre une pension, d'où d'un procès pour raison de simonie (12).

4. Jean-Baptiste CHAMPEVAL, *op. cit.*, n° 528 ; Jean ROCACHER, *La cité religieuse de Rocamadour*, dans *C.A. Quercy*, Société Française d'Archéologie, 147<sup>e</sup> session, 1993, p. 438, 439.

5. Edmond ALBE, *Monographies des paroisses du Lot*, *op. cit.*

6. Hugues de Belcastel donne tout ce qu'il a pu acquérir dans la paroisse et la juridiction de Mayronne, excepté les fiefs, chevaliers et appartenances des hommes de Mayrinhac (*Ugo de Belchastel... exceptis feudis militum et pertinentiis hominum de Mairona, exceptis militum et pertinentiis hominum de Mairinac* : Champeval (J.-B.), *op. cit.*, n° 528.

7. Edmond ALBE, *Monographies des paroisses du Lot*, *op. cit.*

8. Edmond ALBE, *Monographies des paroisses du Lot*, *op. cit.* ; Jean LARTIGAUT, *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1440-1500). Aux origines du Quercy actuel*, Réédition Quercy-Recherche, 2001, p. 280.

9. Edmond ALBE, *Monographies des paroisses du Lot*, *op. cit.*

10. Cadastre de Rocamadour, Mayrinhac-Le-Françal, 1641. A.D. Lot, AC 1 G 1. Sur ces 49 propriétaires, la majorité sont laboureurs, travailleurs et maçons, 7 sont marchands, 2 sont dits bourgeois.

11. En 1728, le prieur avait un fermier. Pièces d'un procès concernant l'affaire de la dîme du blé noir semé sur le chaume. Archives du Sénéchal de Quercy. Archives privées abbé Lucien Lachièze-Rey.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la confrérie du Saint-Sacrement dont faisaient partie plusieurs membres de la famille Lachièze était au service de la paroisse de Mayrinhac. Registre de la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse de Mayrinhac-Le-Françal. Archives privées abbé Lucien Lachièze-Rey.

12. Affaire du prieuré de Mayrinhac-Le-Françal, 1744-1746 (enquête civile et monitoire), Archives du sénéchal de Quercy. Archives privées abbé Lucien Lachièze-Rey.

### Les maisons jumelles n° 1. Étude archéologique (13)

Établies au cœur du village, parallèlement à la voie de pèlerinage nord-sud, ces deux maisons, correspondant aux parcelles n° 36 et 37, forment un bloc compact de plan massé de 42 m<sup>2</sup> de surface au sol seulement, hors murs (14) (fig. 3-6). Elles sont directement confrontées au nord par deux autres maisons jumelles construites dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle, tandis qu'un four à pain du XVIII<sup>e</sup> siècle occupe sur l'arrière une partie de l'emprise du jardin qui leur est rattaché (15).



FIG. 3. LES MAISONS JUMELLES N° 1 À MAYRIGNAC-LE-FRANCAL. Cliché V. Rousset, 2001.

---

13. Cette étude a été commandée en 2001 par monsieur Mathieu Pivaudran, propriétaire, dans le cadre des futurs travaux de restauration de l'édifice. Je le remercie ici très chaleureusement ainsi que monsieur Henri de Warren, monseigneur Jean Rocacher et l'abbé Lucien Lachière-Rey qui m'ont apporté les fruits de leurs recherches. La restauration de l'édifice a été dirigée par monsieur Yann Rouillon, architecte, et exécutée par l'entreprise de maçonnerie Certain.

14. Elles sont enregistrées sur le cadastre de 1825 sous le numéro de parcelle 818 (maison et sol de maison) appartenant alors à Fabrice Boudet, habitant de Gindou (Lot).

15. On ignore si ce dernier était dépendant des deux maisons au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faisait partie, en 1825, des possessions de Bazile Lavaysse, propriétaire à Mayrignac-Le-Francal.



FIG. 4. LES MAISONS JUMELLES N° 1. La façade principale orientée à l'ouest est caractérisée par deux couples d'arcades.  
Cliché V. Rousset, 2001.

### *L'état primitif*

#### *Les matériaux de construction et leurs mises en œuvre*

La maçonnerie est réalisée en moellons de calcaire local (16) taillés au poinçon et montés en lits plus ou moins régulièrement assisés dont les hauteurs varient de 10 à 20 cm. Les chaînes d'angle, les encadrements des niches et des armoires murales sont exécutés en moellons parallélépipédiques de dimensions plus importantes dont les faces sont dressées au poinçon. Les pierres des portes, des fenêtres et des tableaux des embrasures sont en revanche taillées avec plus de soin au marteau taillant dont les traces obliques et régulièrement espacées marquent encore les faces visibles (fig. 4).

Les blocs sont soudés au mortier maigre composé de terre argileuse rouge mêlée à de la chaux grasse apparaissant sous la forme de petits nodules compacts. Aucune trace ne permet d'identifier le mode de traitement des parements extérieurs. Les embrasures des fenêtres, l'intérieur des niches et des placards muraux étaient à joints « beurrés » tandis que les parements intérieurs des murs, à l'exception du rez-de-chaussée, étaient couverts d'une couche d'enduit

---

16. Pelbiosparite de type grainstone du batonien supérieur (communication de Thierry Péliissié, géologue, que je remercie pour sa contribution).

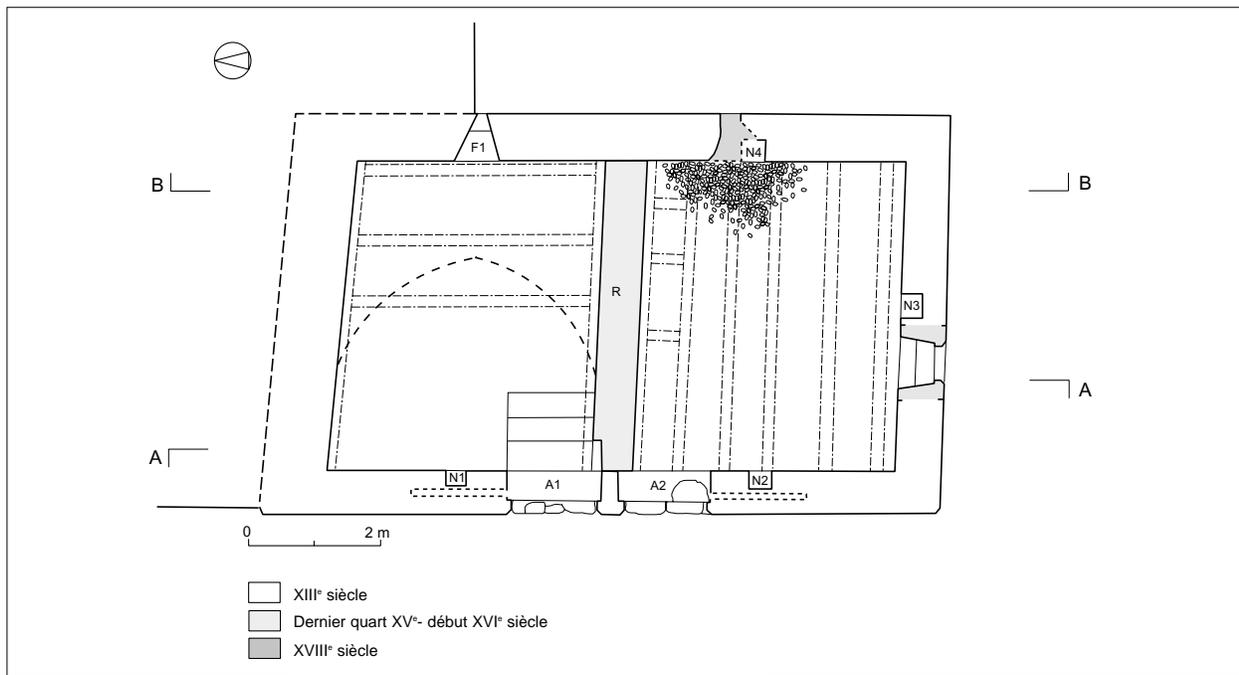


FIG. 5. MAISONS JUMELLES N° 1. Plan du rez-de-chaussée. Relevé V. Rousset, 2001.

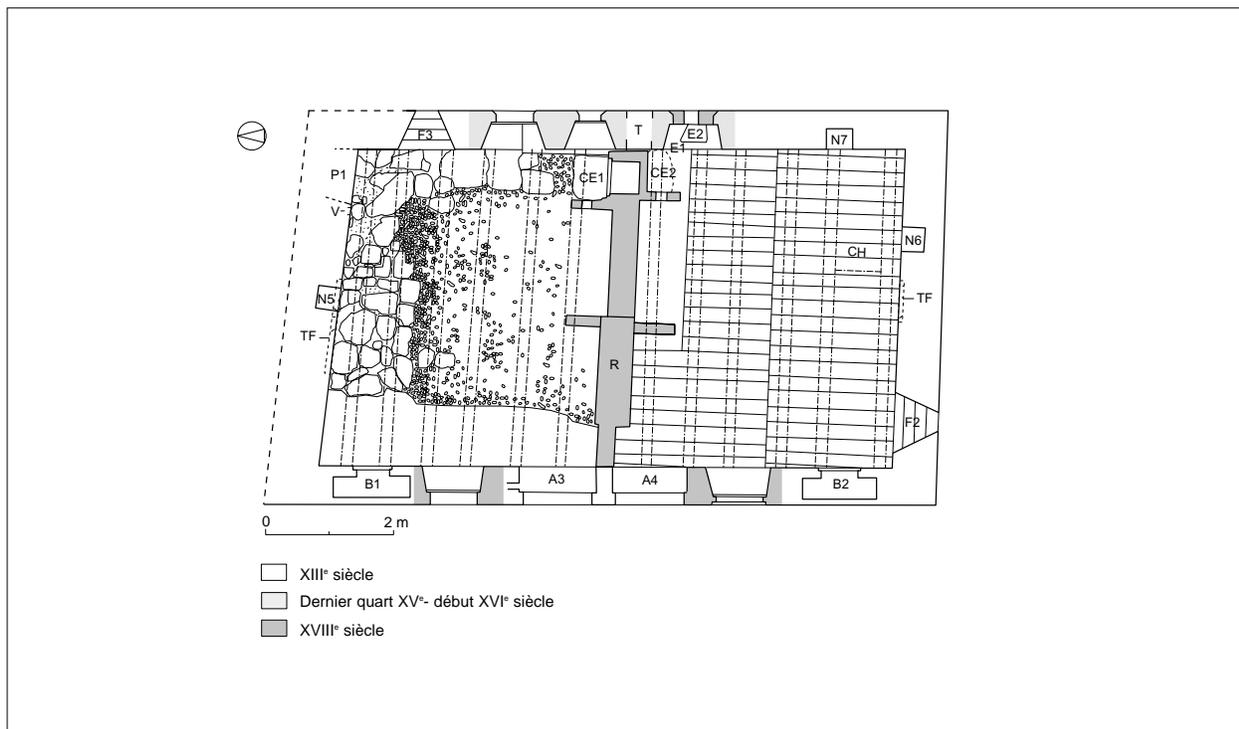


FIG. 6. MAISONS JUMELLES N° 1. Plan de l'étage. Relevé V. Rousset, 2001.

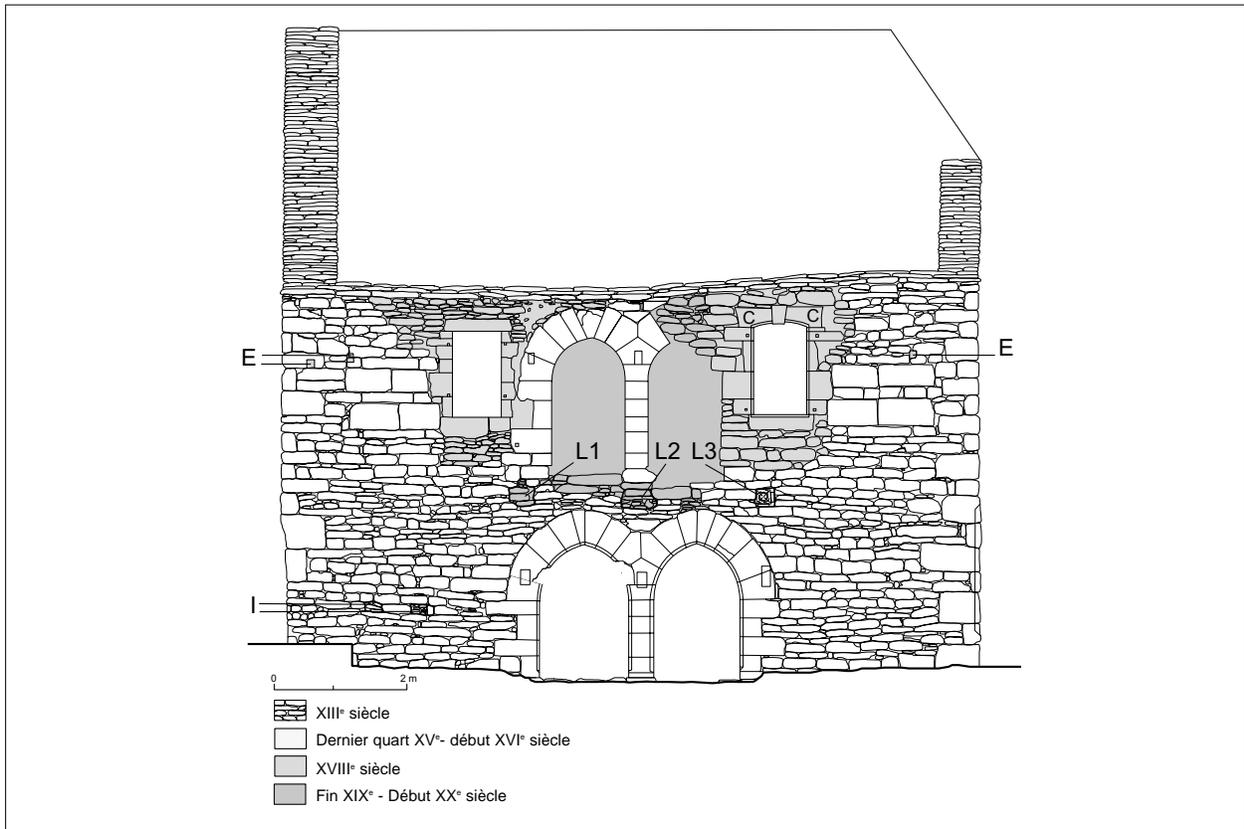


FIG. 7. MAISONS JUMELLES N° 1. Façade principale orientée à l'ouest. Relevé V. Rousset, 2001.

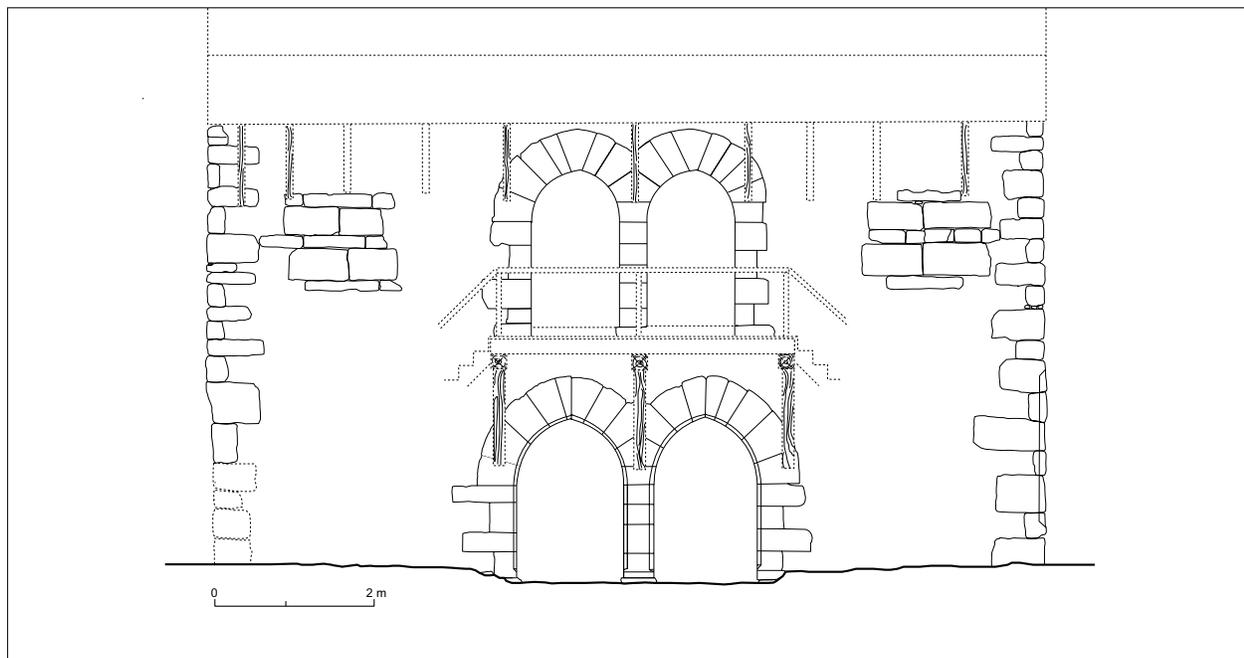


FIG. 8. MAISONS JUMELLES N° 1. Proposition de restitution de la façade principale au XIIIe siècle. Dessin V. Rousset, 2001.

taloché composé de chaux et de sable de très fine granulométrie dont quelques plaques sont partiellement conservées sur le tableau d'une porte de l'habitation nord. Ces traitements en parement sont tous deux exempts de trace de badigeon de chaux, a fortiori de décor mural.

Des bois appartenant au premier état de la construction sont conservés. Ce sont en particulier les solives en chêne du plancher du niveau d'habitation, qui n'a été que légèrement remanié au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Le linteau de la niche incluant deux évier appartenait aussi à la construction initiale, mais on pourra regretter que ce dernier, prévu pour faire l'objet d'un prélèvement pour une étude de dendrochronologie, ait malheureusement disparu lors des travaux de restauration.

### *Les élévations extérieures*

Les deux habitations se signalent à l'extérieur par les deux couples d'arcades placées dans la partie médiane de la façade principale tournée vers l'ouest (A1, A2, A3, A4, fig. 3-6). Les arcades du premier niveau sont bordées d'un chanfrein de 5 cm de largeur amorti à la base par des congés triangulaires droits ; elles étaient à l'origine munies de deux vantaux pivotant sur deux couples de gonds et bloqués à l'aide d'une barre de fermeture coulissant dans un logement aménagé dans l'épaisseur du mur. Les arcades jumelles de l'étage sont placées dans l'axe vertical des premières et, comme elles, étaient fermées de doubles vantaux calés par une barre en bois. Un peu plus étroites que les arcades inférieures, parce que destinées seulement au passage des hommes, elles présentent un traitement différent : les arcs sont légèrement plus aplatis et l'encadrement est traité en arêtes vives, caractéristique que l'on retrouve sur la porte haute nord de la nef de l'église, ainsi que sur les vestiges des portes de toutes les maisons du bourg des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (fig. 1). On remarquera l'association de deux formes d'ouvertures : des arcs à arêtes vives impliquant généralement une datation haute (XII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle), et des arcs chanfreinés plaidant en faveur des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Plusieurs traces d'encoches sur le parement extérieur montrent que les deux ouvertures hautes étaient accompagnées par une galerie en bois desservie par un escalier hors œuvre (fig. 7, 8). La galerie était ainsi soutenue par des corbeaux en bois (ou en pierre ?) disposés sous le niveau des seuils. Deux de ces logements (L1, L2) sont obturés, le troisième (L3) conserve le tronçon d'un corbeau en chêne calé par deux petites pièces de bois. Il s'agit très vraisemblablement d'une réfection entreprise au XIV<sup>e</sup> siècle ou au-delà, d'après l'étude en dendrochronologie qui a déterminé une date d'abattage comprise entre 1348 et 1373 avec une forte probabilité entre 1348 et 1358 (17). Sur la gauche de la façade, deux logements de forme horizontale pourraient correspondre à l'encastrement de pièces rattachées au palier d'un escalier extérieur (fig. 7, I).

Les traces de ces éléments de maintien sont associées à trois encoches obliques taillées sur l'encadrement même des arcs du rez-de-chaussée, dans lesquelles étaient logées des jambes de force soutenant la galerie. Des encoches obliques comparables sont conservées sur les portes de l'étage et aux extrémités sud et nord de la façade, de sorte qu'il est possible d'envisager un avant-toit très débordant destiné à abriter la façade (fig. 7, E). L'absence de traces de poutres au niveau de l'arase actuelle du mur suggère par ailleurs, avec quelques indices conservés à l'intérieur, une reprise consécutive à l'abaissement de la façade initiale au cours des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.

La composition symétrique de la façade est confirmée par la présence des fonds de deux armoires murales disposées de part et d'autre de la travée centrale. Alors que le mur se compose de moellons de petits modules, le soin a été apporté ici au traitement et à l'agencement de pierres calcaires taillées posées de chant dont on trouve l'usage dans quelques maisons médiévales du village (les maisons doubles n° 2 et 3). On ignore tout des fenêtres d'origine, les deux ouvertures actuelles étant attribuables au XVIII<sup>e</sup> siècle. En tenant compte de l'exiguïté des espaces conservés entre les portes hautes et les fonds de placards, il faut croire que des percements n'ont été possibles que s'ils présentaient de très faibles dimensions, à l'instar des baies primitives placées sur les façades est et sud.

Bien que la façade arrière ait fait l'objet de remaniements nombreux dès le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle, elle contient toujours les vestiges de dispositions initiales qui reflètent, comme à l'ouest, la structure intérieure à deux modules accolés (fig. 9). La symétrie de la composition est matérialisée à l'étage par les fonds de deux niches d'évier que séparait à l'origine un trumeau central dont subsiste, visible à l'extérieur et à l'intérieur, un alignement vertical de quelques blocs (T, fig. 6, 12). Quatre pierres taillées, de fort module, disposées selon un axe horizontal témoignant

---

17. Béatrice SCEPERTYSKI, *Datations en dendrochronologie : Maisons jumelles à Mayrignac-Le-Francal*, LAE, 10, rue Sainte-Thérèse, 33000 Bordeaux, juillet 2002.



FIG. 9. MAISONS JUMELLES N° 1.

La façade arrière, à l'est, présente les vestiges de deux niches d'évier du XIII<sup>e</sup> siècle séparées par un trumeau bâti en blocs calcaires.  
Cliché M. Pivaudran, 2001.

d'un niveau des pailles, ainsi que la pierre de l'évier de l'habitation sud assurent la restitution de l'ensemble. Le principe de symétrie, nettement affirmé sur la façade principale, n'est pas scrupuleusement respecté ici, sans doute parce que la recherche de la lumière a été dictée par l'orientation même du bâtiment. Pour l'habitation nord, le maître d'œuvre n'avait d'autre recours que d'ouvrir des fenêtres à l'est : une fente étroite au rez-de-chaussée et un jour exigü rectangulaire et allongé à l'étage, aujourd'hui occulté par une construction moderne. Pour l'autre module d'habitation en revanche, le choix fut de percer des ouvertures sur le côté sud, laissant aveugle le mur est.

La façade sud n'est conservée dans son état initial que jusqu'à la naissance du pignon (fig. 10). Il faut croire qu'elle était munie au premier niveau d'une fente d'éclairage sur l'espace de laquelle a été créé au XV<sup>e</sup> siècle un jour rectangulaire. Seul le jour de l'étage est préservé et offre des caractéristiques comparables à la baie de la façade est : une ouverture rectangulaire et horizontale, réduite à 28 cm de largeur sur 22 cm de hauteur, possédant sur son linteau en pierre seulement un angle abattu d'un chanfrein (F2, fig. 6). L'association arêtes vives et chanfreins présente dans les deux couples arcades de la façade principale se retrouve ici dans un même élément architectural.

La demeure mitoyenne (maison n° 6) flanque depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle la face nord des maisons jumelles. Il n'est pas exclu que ces dernières aient été longées à l'origine par un androne dont l'espace réduit pouvait recevoir les eaux usées de latrines dont l'existence peut être suggérée par une porte ouverte au premier étage de l'habitation nord (P1, fig. 6, 12, 16).

*Les dispositions intérieures des deux modules et leurs systèmes distributifs*

Bien qu'il ne soit attesté matériellement qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle par la présence d'un mur de refend, le découpage intérieur initial est évoqué par la répartition symétrique des percements et des équipements domestiques. Les parements intérieurs, traités successivement au XV<sup>e</sup> puis au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne portent pas traces en effet d'éléments de séparation entre les deux cellules; en revanche les jambages des couples de portes ainsi que le trumeau commun aux deux niches d'évier, assurent la restitution d'une cloison (en pan de bois?) n'excédant pas 20 à 25 cm d'épaisseur (CL, fig. 13, 14, 15).

L'habitation sud

Le volume, de 3,20 m minimum sous plafond, s'étendait seulement sur 20,50 m<sup>2</sup>. Doté de trois niches maçonnées, il était vraisemblablement éclairé depuis le sud par un unique jour en meurtrière. Plongée ainsi dans la pénombre, cette pièce était très certainement destinée à l'usage d'une remise ou d'un espace de stockage de denrées et de matériels, voire à quelques animaux pour la consommation et à la vie quotidienne des habitants (fig. 5). Le plancher de l'étage, porté par des solives en chêne sur poutres de rive, était primitivement posé en appui sur une faible retraite de maçonnerie (R, fig. 11). Comme le rez-de-chaussée, cet espace très réduit possédait au moins une fenêtre percée au sud – une seconde baie à l'ouest restant très aléatoire (F2, fig. 6). Celle-ci a pour particularité, comme la fenêtre de l'étage de l'habitation nord, d'être dépourvue d'éléments de fermeture (traces de gonds, de loquet, d'ancrage de pattes métalliques pour châssis fixe...) et de tableau, de sorte qu'il faudrait envisager une baie ouverte au vent et au froid. Avec sa partie haute disposée à 1,30 m seulement du sol, il faut croire qu'elle était d'abord conçue pour l'aération et un éclairage tout à fait sommaire de l'habitation, la fonction liée au plaisir du regard n'étant plus que secondaire (fig. 11).

Avec deux petites niches murales, l'armoire maçonnée offrait aux habitants un lieu de rangement fermé par un volet en bois (B2, N, fig. 6).

Une grande niche, dans laquelle sont placés l'évier en pierre et ses deux paillasses, est aménagée à l'ouest sous un large linteau en bois (E1, fig. 6, 12, 13, 15). Comme on l'a vu précédemment, l'encadrement est formé par le trumeau central (T) et un jambage maçonné dans lequel est ménagé une légère retraite assurant le maintien d'une étagère en bois (J, fig. 12). Il y avait sans doute dans le fond une petite ouverture à laquelle on préféra au XV<sup>e</sup> siècle une baie plus importante.

Un sondage dans les enduits appliqués aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles a montré l'existence d'une zone de rubéfaction sur le mur-pignon sud (TF, fig. 6): de la suie emprisonnée dans les interstices des pierres de la partie médiane et inférieure du parement induit la place d'une source de chaleur antérieure au XV<sup>e</sup> siècle. Aucune trace, ni dans le mur (pierre foyère, contrecœur, arrachement, incision...), ni dans le niveau inférieur (vestiges de trémie) ne permet cependant d'envisager la présence d'un foyer ou d'une cheminée bâtie. On observe cependant à côté des traces de suie la présence d'une niche murale. Dans une typologie fréquente en Quercy, la source de chaleur, en principe maçonnée, est associée à une niche dans laquelle étaient disposés une lampe, une bougie, ou divers ustensiles

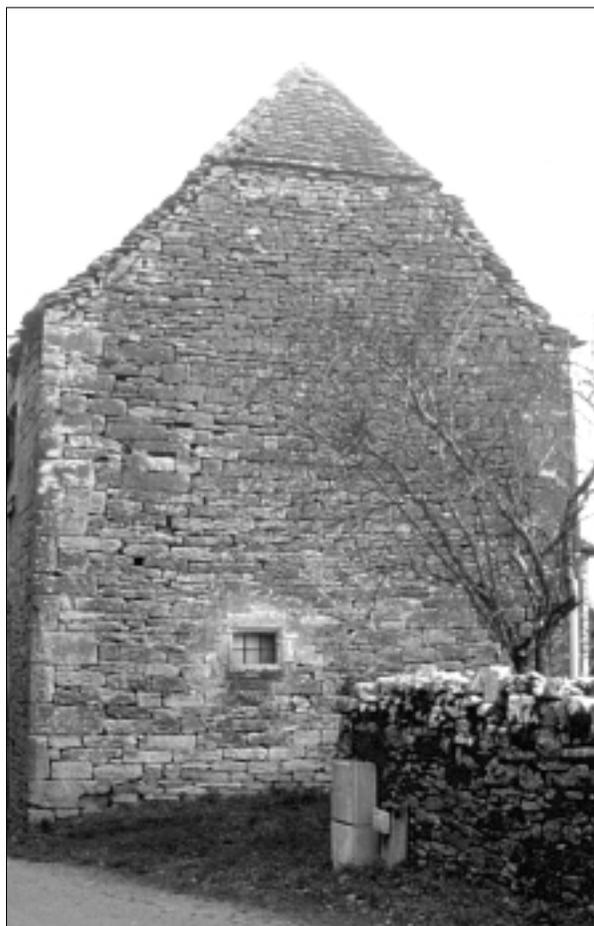


FIG. 10. MAISONS JUMELLES N° 1. Le pignon sud conserve au niveau de l'étage un jour d'éclairage du XIII<sup>e</sup> siècle (sur la gauche). Cliché V. Rousset, 2001.

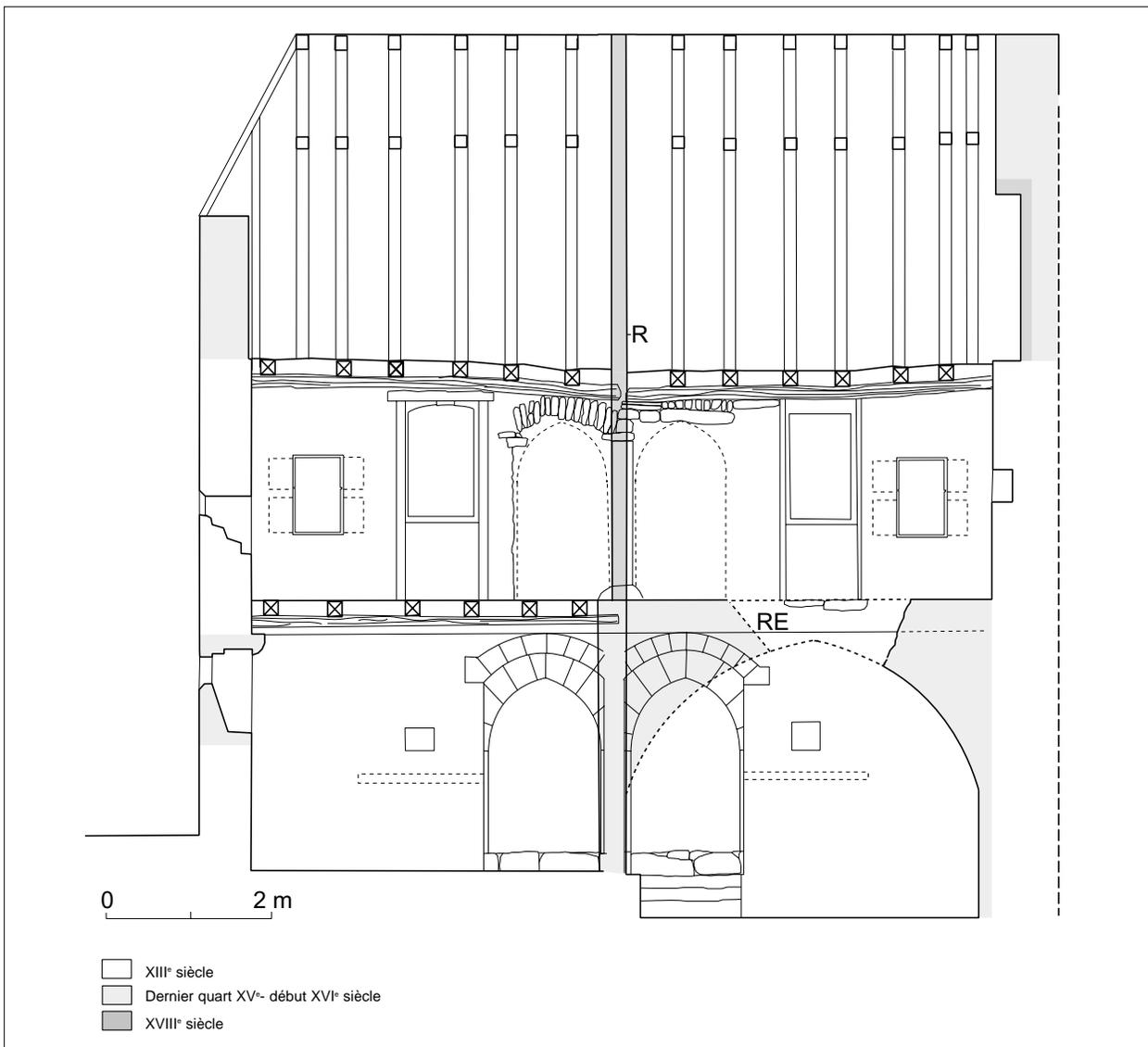


FIG. 11. MAISONS JUMELLES N° 1. Coupe longitudinale AA sur le revers de la façade ouest. *Relevé V. Rousset, 2001.*

nécessaires à la cuisine (18). Le pignon reconstruit au xv<sup>e</sup> siècle n'apporte pas d'informations sur les dispositions supérieures initiales. Ces éléments permettraient ainsi de faire l'hypothèse de la présence d'un brasero ou d'un poêle disposé sur une plaque ou une dalle posée à même le plancher ou sur un hourdis (19). L'absence de cheminée au profit de mobilier destiné au chauffage et à la cuisson n'est pas un cas isolé : à Figeac, l'apparition de cheminées bâties ne semble être d'usage en effet qu'à partir de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle (20).

18. La fonction s'est pérennisée jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle en Quercy où la présence de niches rectangulaires ou carrées dans l'espace des foyers est traditionnelle dans l'architecture rurale.

19. J.-M. PESEZ, *Le foyer de la maison paysanne (x<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> s.)*, dans *Archéologie Médiévale*, XVI, 1986.

20. Anne-Laure NAPOLÉONE, *Figeac au Moyen Âge : les maisons du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle*, thèse Nouveau Régime, Université de Toulouse-Le Mirail, 1993, éditée par l'Association de Sauvegarde de Figeac et de ses environs, 1998, p. 285.

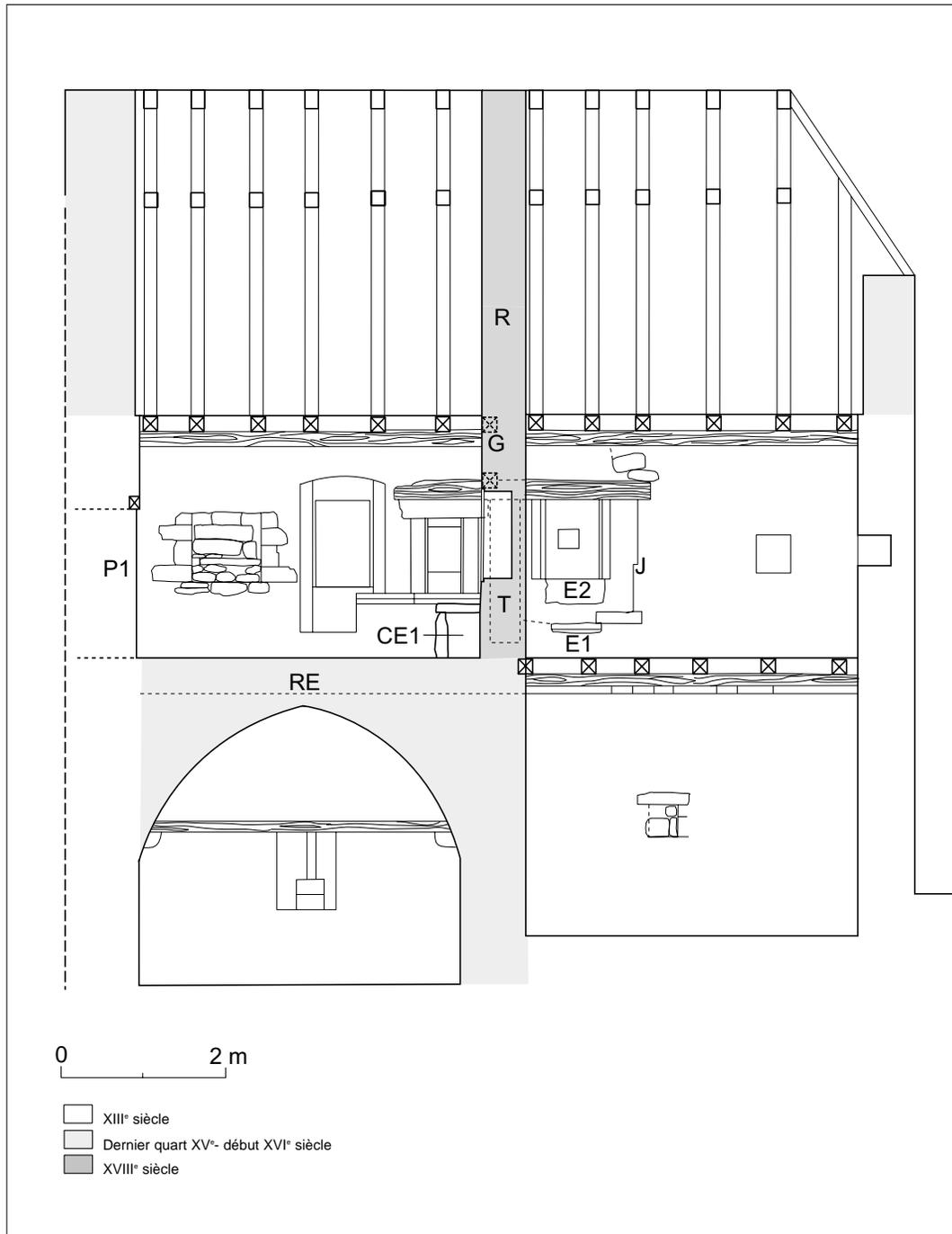


FIG. 12. MAISONS JUMELLES N° 1. Coupe longitudinale BB sur le revers de la façade est. Relevé V. Rousset, 2001.

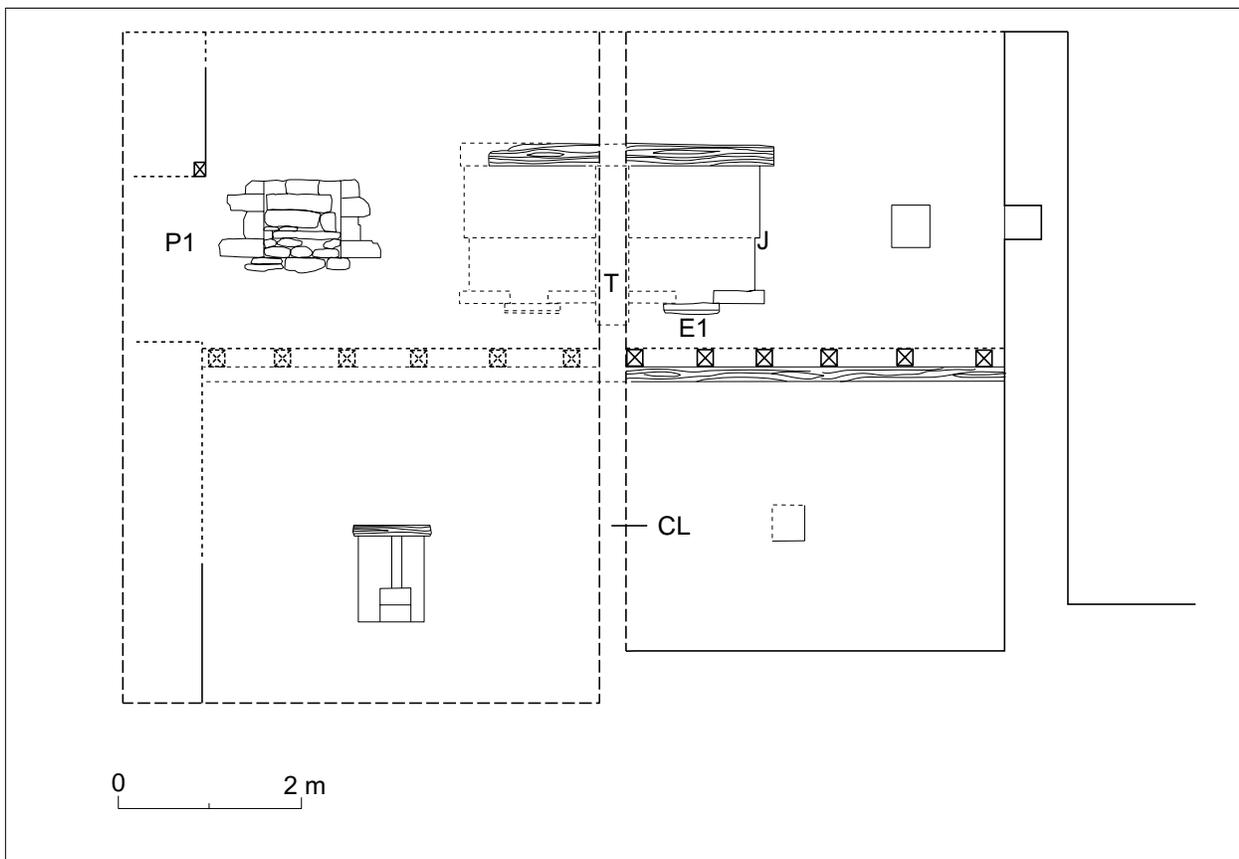


FIG. 13. MAISONS JUMELLES N° 1.  
Coupe longitudinale BB sur le revers de la façade est : proposition de restitution des dispositions du XIII<sup>e</sup> siècle.  
Dessin V. Rousset, 2001.

#### L'habitation nord

Sa superficie initiale au sol peut être estimée à 21,50 m<sup>2</sup>, soit une aire habitable comparable à celle du module mitoyen (fig. 5-6).

Le rez-de-chaussée, couvert depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'une voûte en berceau brisé, était primitivement placé sous un plafond calé dans des retraites maçonnées (R, fig. 11-12). On ne possède du sol qu'un niveau décaissé, aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, d'environ 0,50 m pour conserver une hauteur suffisante sous la voûte. Comme au sud, l'équipement domestique est limité à une niche murale (N) disponible pour le rangement d'une lampe ou de divers objets liés à l'utilisation d'un espace pouvant avoir plusieurs fonctions (21).

L'étage est le niveau réservé à la *salle*, modeste lieu faisant office à la fois de cuisine, de chambre et d'espace de rassemblement pour les habitants. Faute de posséder les niveaux d'arase et les pignons primitifs, on ne peut déterminer ni la pente, ni le mode de couverture de la toiture, et par là savoir si la salle commune était placée directement sous plafond ou sous charpente.

Comme au sud, les équipements liés à l'usage de l'eau étaient installés sur le côté est où subsistent, malgré de nombreuses reprises de maçonnerie, quelques éléments restituant la structure d'une niche couverte d'un linteau en bois constituant d'un seul tenant la partie haute de la niche voisine (fig. 12).

La lumière naturelle était parcimonieusement diffusée depuis l'est par le petit jour horizontal logé dans une embrasure talutée (F3, fig. 6, 16).

21. On notera qu'il n'existe dans les murs aucune structure évocatrice d'une crèche, d'un râtelier ou d'éléments de cloisonnement.

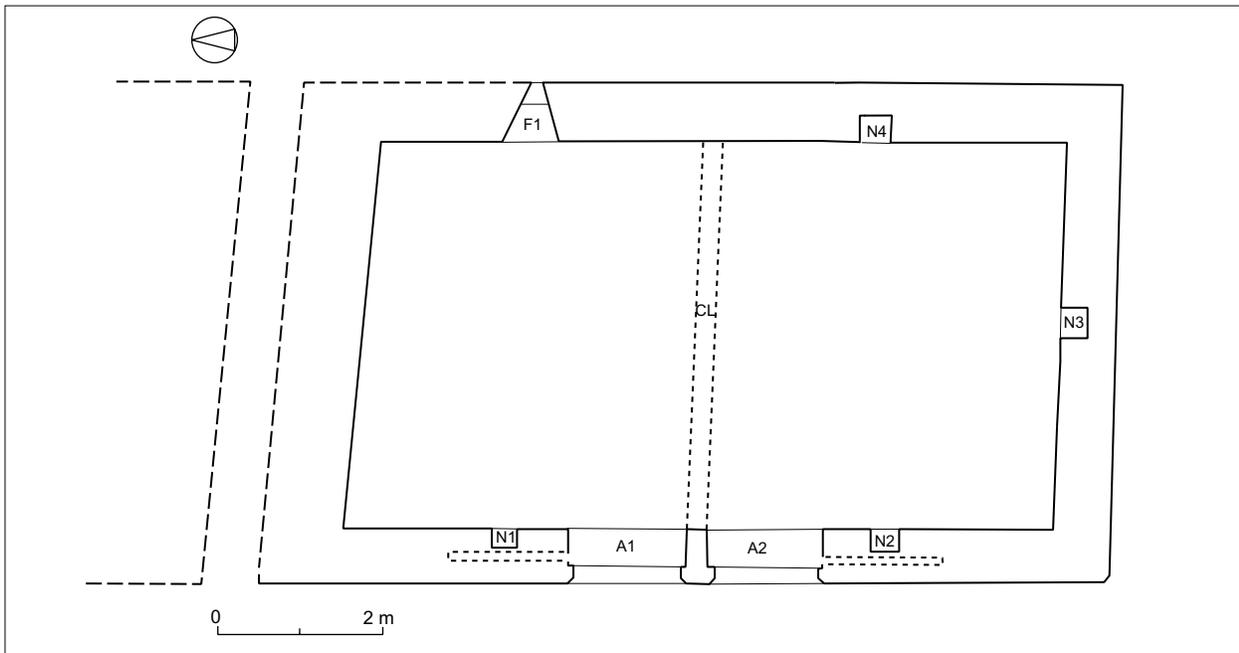


FIG. 14. MAISONS JUMELLES N° 1. Plan du rez-de-chaussée : proposition de restitution des dispositions du XIII<sup>e</sup> siècle. Dessin V. Rousset, 2001.

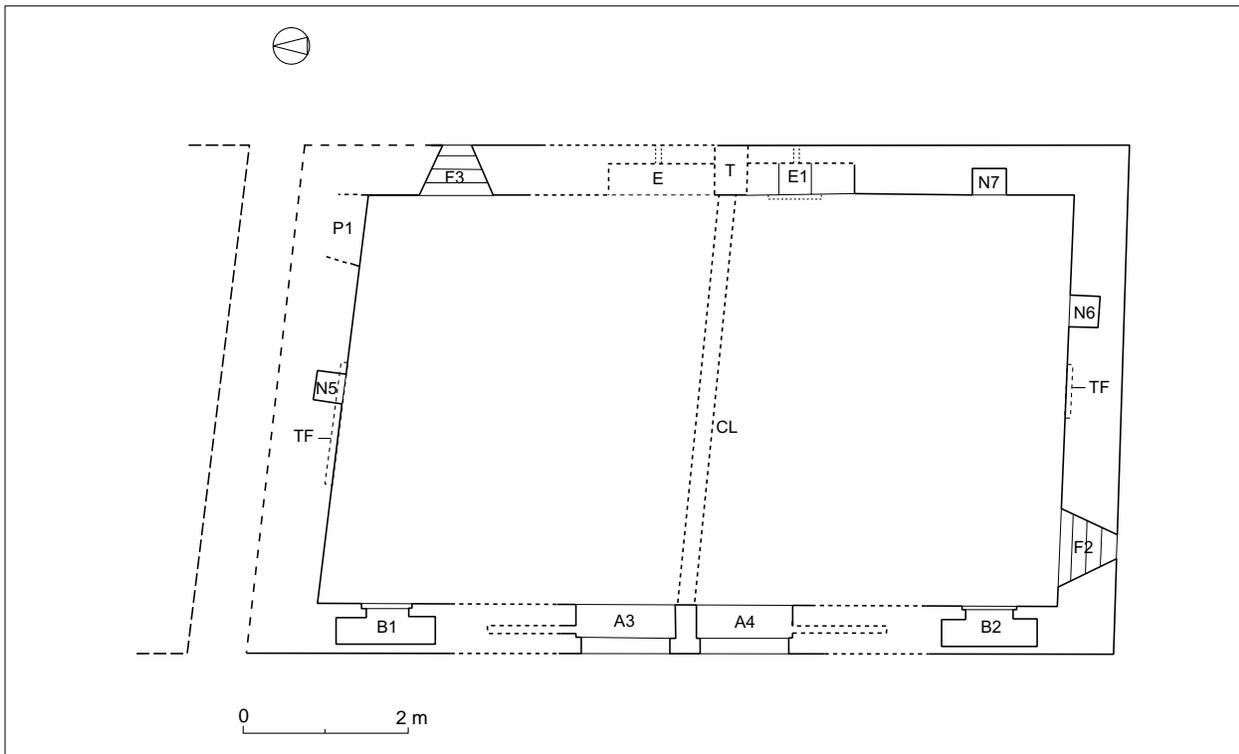


FIG. 15: MAISONS JUMELLES N° 1. Plan de l'étage : proposition de restitution des dispositions du XIII<sup>e</sup> siècle. Dessin V. Rousset, 2001.

Comme dans le module sud, il n'existe ici aucune trace de foyer ou de cheminée du premier état (le contrecœur, la zone rubéfiée et les traces d'un conduit d'évacuation des fumées conservés sur le mur nord témoignent d'une phase d'aménagement entreprise à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle). En considérant la gémellité du bâtiment, on peut penser qu'un brasero, comme dans le module d'habitation sud, était à l'origine placé contre le mur-pignon nord à proximité de la niche murale qui y est aménagée (TF, fig. 6, 16).

Un seul élément rompt le principe de symétrie instaurée dans les deux habitations : au nord, en effet, une porte percée dans le mur pignon pourrait suggérer l'emplacement de latrines s'écoulant dans l'entremis (P1, fig. 12, 16). On peut par ailleurs faire l'hypothèse que celles-ci ont été condamnées au XV<sup>e</sup> siècle lors de l'édification des maisons jumelles voisines.

#### *Le système distributif*

Si la présence d'un escalier ou de deux escaliers extérieurs s'impose en façade pour commander l'accès dans les deux espaces d'habitation disposés à l'étage, la circulation intérieure directe entre les deux niveaux ne peut être en aucune façon prouvée : aucune trace de chevêtre dans la poutraison (certes remployée) ou d'ancrage n'évoquent en effet l'implantation d'un escalier ou d'une simple échelle de meunier, peu cohérente par ailleurs avec l'exiguïté de l'espace de l'étage. La simplicité des deux volumes d'habitation renforce aussi l'idée d'une séparation totale des deux niveaux.

#### *Synthèse et problème de datation*

Les dispositions et les aménagements intérieurs des deux habitations jumelles manifestent le caractère rudimentaire réduit à deux unités de vie commune de très faible emprise au sol séparées par une cloison légère, en planches ou en pan-de-bois. Chacun des modules est composé d'une pièce en rez-de-chaussée et d'une pièce à l'étage réunissant dans un seul espace une source de chaleur (attestée seulement dans le module sud), un évier et très vraisemblablement un lieu de couchage. Il n'est pas exclu qu'un niveau de combles ait accru l'espace de stockage, complémentaire à ceux du rez-de-chaussée, eux-mêmes susceptibles d'avoir été associés à un ou plusieurs bâtiments indépendants, disparus au moins depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les éléments stylistiques permettant une proposition de datation de l'édifice sont réduits à la forme des ouvertures. Les arêtes vives des arcades-portes en arc brisé du premier étage et des piédroits des deux jours d'éclairage rappellent les formes romanes. Les arcs brisés aux arêtes vives sont en effet répertoriés dans de nombreuses demeures de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle de Cahors (22), et dans la partie romane de la cathédrale de cette même ville. À Saint-Cirq-Lapopie, ils sont attestés au XII<sup>e</sup> siècle dans une tour romane du *castrum*. Cette typologie se rencontre cependant jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle comme le montre la tour de péage de Laroque-des-Arcs, voire, mais de façon plus rare, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle : la porte occidentale de la tour Saint-Jean du rempart nord de Cahors, édifié vers 1345, en constitue un exemple. Les chanfreins de 5 cm de largeur qui bordent les encadrements des portes et les linteaux des jours de l'étage de la maison double de Mayrinac appartiennent en revanche à un vocabulaire que ne semble en usage qu'à partir de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (23), ce qui pourrait permettre ainsi l'hypothèse d'une construction mise en œuvre dans cette dernière période. On ne peut cependant pas exclure l'analyse dendrochronologique qui s'est limitée au tronçon d'un corbeau en bois de la galerie extérieure. La fourchette de datation que celle-ci a fourni, entre 1348-1373, ainsi que la présence de pièces en bois utilisées pour caler la poutre dans son logement, peuvent indiquer une phase de restauration ; mais l'idée du remploi d'un élément tiré de la construction initiale n'est pas à rejeter. Dans ce cas, ces deux maisons jumelles seraient l'illustration d'un *continuum* de formes romanes jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner qu'il serait intéressant, à l'avenir, de procéder à l'analyse dendrochronologique des pièces de bois contenues dans les deux modules, notamment sur les solives du plancher de l'étage et les entrants de la charpente qui ont pu appartenir à la construction primitive.

22. SCHELLÈS (Maurice), *Structure urbaine et architecture civile de Cahors aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Thèse Nouveau Régime sous la direction de Monsieur le Professeur Yves Bruand, U.F.R. d'Histoire, d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, Université de Toulouse-Le Mirail, 1994, Volume 1.

23. Dans une maison du *castrum* de Saint-Céré dans le Lot, datée de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, des fenêtres géminées d'esprit roman sont contemporaines d'une porte couverte d'un arc proche du plein cintre mais dont les angles sont abattus d'un chanfrein de 5 m de largeur. Valérie ROUSSET, « Deux maisons du castrum de Saint-Céré (Lot) », dans *M.S.A.M.F.*, t. LX, 2000, p. 127, 128.

### *Les phases d'aménagement postérieures*

La construction a fait l'objet de remaniements importants menées lors de deux phases majeures. La première est intervenue après la fin de la guerre de Cent Ans, dans les années qui suivirent l'accensement collectif de 1461, la seconde dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que les ouvertures primitives des *salles* jumelles ont été obturées, après l'abandon du niveau d'habitation.

#### *Une première phase dans le dernier quart du XV<sup>e</sup>-début du XVI<sup>e</sup> siècle*

La première phase de remaniement est caractérisée par des maçonneries en moellons calcaires grossièrement équarris de petites dimensions, non assisés. Les pierres des encadrements sont taillées dans le calcaire à la laye bretturée qui a laissé à la surface des stries obliques ponctuées de petits impacts réguliers (fig. 9). Deux types de mortiers sont utilisés. La maçonnerie de la voûte réalisée dans l'habitation nord, celles du mur de refend au niveau du rez-de-chaussée et des percements présentent un mortier de chaux et de *castine* (24). En revanche, les moellons des pignons sud et nord, mieux assisés, sont liés à la terre de couleur brun foncé. Un enduit de chaux et de sable fin taloché et badigeonné de chaux a été appliqué sur les parements intérieurs à l'exception des embrasures des jours primitifs de l'étage, à l'intérieur desquelles le traitement initial, en joints « beurrés », a été maintenu (fig. 16).

L'examen de l'étage laisse penser que l'objectif de ce remaniement a été de créer une habitation unique tout en maintenant au rez-de-chaussée le principe de cloisonnement. Une voûte en berceau brisé, sous laquelle un plancher intermédiaire servait à isoler de l'humidité, a été bâtie au nord (fig. 11), et a servi aussi à l'établissement d'une cheminée dont les traces sont conservées à l'étage (fig. 16).



FIG. 16. MAISONS JUMELLES N° 1. Vue de la *salle* de l'habitation nord depuis le sud-ouest, lors des travaux de restauration. Cliché V. Rousset, 2002.

24. *Castine* : éboulis cryoclastique de microbrèche calcaire à matrice argilo-sableuse qui remplit les vallées sèches et les dolines de Mayrinhac-Le-Francal. Communication de Thierry Pélissier, géologue.

Les pignons sud et nord ont été rebâtiés, les niveaux d'arase des gouttereaux abaissés, ce qui explique la reprise des arrières-voitures des portes hautes (fig. 10), une nouvelle charpente à chevrons formant fermes a été réalisée. Les traces des chevilles d'un voligeage attestent que la couverture était constituée de lauzes calcaires dont quelques spécimens sont maintenus sur les arases des pignons et des murs gouttereaux. La liaison avec le niveau de combles est signalée par l'existence d'un chevêtre conservé sur le côté sud (CH, fig. 6).

Afin d'accroître l'éclairage intérieur, la niche de l'évier du module sud a été complétée d'une fenêtre rectangulaire dotée de chanfreins à congés triangulaires obliques. Au nord, deux fenêtres, dont une accompagnée d'un coussiège, ont été créées à la place de l'évier primitif.

Une cheminée a été implantée contre le pignon nord au-dessus de la voûte au rez-de-chaussée. L'âtre, placé au même niveau que le pavage en petites pierres calcaires (25), est formé de dalles grossières et de pierres taillées dont deux, munies d'une feuillure, pourraient marquer l'emplacement d'un dispositif complémentaire (un *ceudrier*, dans lequel étaient recueillies les cendres destinées à la lessive ou aux salaisons, ou un *potager*, petit fourneau alimenté de braises permettant la cuisson des mets).

Un contrecœur en briques, aujourd'hui très rubéfiées, a été inséré dans le mur primitif (fig. 6, 16) et plusieurs pierres d'accroche au niveau du pignon attestent l'existence d'un conduit. Si tous ces éléments prouvent la présence de la cheminée de façon évidente, les dispositions de ses jambages et de son manteau demeurent incertaines : l'absence de traces d'arrachement dans le mur-pignon et dans les murs gouttereaux, et l'empreinte verticale d'une pièce de bois matérialisée par un recouvrement d'enduit du XV<sup>e</sup> siècle (V, fig. 6) incitent à faire l'hypothèse d'une cheminée de structure légère de type assemblage de bois avec hourdis telle qu'elle est d'ailleurs attestée dans l'édifice au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La juxtaposition de deux maisons jumelles contre le mur nord de la construction a imposé la suppression de l'androne et, sans doute, des latrines qui s'y déversaient : c'est ce que confirme la maçonnerie de comblement de la porte P1 caractérisée par le mortier de chaux et de *castine* utilisé dans la construction des parties des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.

#### *Une deuxième phase au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*

La répartition en deux volumes séparés, abandonnée au XV<sup>e</sup> siècle, a été réintroduite dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces travaux n'ont pas touché le niveau inférieur mais l'étage, divisé alors en deux cellules par un mur de refend intégrant deux cheminées placées dos à dos. Pour établir leurs conduits respectifs, il a fallu sectionner au nu du mur l'un des entrants de la charpente du XV<sup>e</sup> siècle (G, R, fig. 12). Aucune communication n'était possible entre les deux maisons, si ce n'est par le passage extérieur instauré depuis le Moyen Âge.

La maçonnerie est composée de moellons calcaires équarris, non assisés et d'un mortier de chaux grasse et de *castine* de petit module qui permet de faire la distinction avec le mortier du XV<sup>e</sup> siècle. Les pierres d'encadrement, dégrossies au pic, sont dressées au marteau-taillant et bordées de ciselures relevées.

#### L'habitation nord

Le percement d'une fenêtre à l'ouest témoigne d'une recherche de lumière. La cheminée est de facture modeste avec son manteau et ses piédroits conçus en potelets en bois et maçonnerie fine en moellons de calcaire. Selon l'usage attesté au moins à partir de la période moderne dans l'architecture rurale quercynoise, le foyer est associé ici à un *ceudrier* (CE1, fig. 6, 12) bâti en dalles épaisses en calcaire sur le revers du jambage de la cheminée où il constitue en même temps un petit banc de pierre. Au-dessus, un placard mural en briques fines complète les différents éléments de rangement, niches et armoires, existant depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Aucune trace n'indique la présence d'un évier. En revanche la cheminée et son *ceudrier* correspondent à l'équipement d'une *salle* et non à celle d'une chambre. Deux suppositions pourraient expliquer cette lacune : soit l'équipement n'a pas été porté à son terme, et l'état des lieux relèverait alors d'un abandon du programme de réhabilitation, soit, il s'agit d'un état accompli dans lequel la tablette positionnée dans l'embrasement de la fenêtre créée au XV<sup>e</sup> siècle a servi de cadre à un évier de fortune, réduit à l'usage d'un *grezal* (réceptacle en céramique à l'usage de l'eau) (26).

25. Le sol du rez-de-chaussée du module sud a été revêtu d'un pavage de même nature, fait qui semble marquer la phase de reconstruction engagée après l'accensement collectif et que l'on peut observer dans deux autres maisons du village : la parcelle n° 172 où le sol inclut un grand motif de fleur de lys, et la parcelle n° 74 où un pavage s'étend sur la superficie entière d'une cave voûtée.

26. Dans les niches d'évier quercynoise (*souillarde*), la pierre d'évier a bien souvent la fonction d'écoulement des eaux et non de réceptacle. Dans certains cas, on ne saurait parler d'évier puisque l'évacuation de l'eau se fait par l'intermédiaire d'une simple dalle au sol, inclinée et dotée d'un trou d'écoulement vers l'extérieur.

### L'habitation sud

Au niveau inférieur, la seule intervention réside dans le percement d'une fente de jour à l'est dans l'espace d'une niche médiévale. À l'étage, et pour reprendre le parti adopté au nord, la création d'une fenêtre traduit une recherche nouvelle de la lumière. Celle-ci est couverte d'un linteau segmentaire dans lequel sont remployés deux claveaux extraits de la porte en arc brisé voisine dont on a repris alors l'encadrement. La cheminée avec son *ceudrier*, en partie détruit (CE2, fig. 6), forme le pendant de la cheminée nord. La niche de l'évier médiéval est restée fonctionnelle mais on a préféré pourtant à la pierre primitive d'écoulement un petit réceptacle maçonné (E2, fig. 6, 12), et à la baie des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, un jour carré de format réduit, réalisé en briques de 3 cm d'épaisseur.

## Autres exemples de maisons doubles médiévales rurales

Le cas de maisons doubles n'est pas isolé et participe à une typologie déjà connue dans le cadre urbain où elle pourrait répondre, parfois, à des destinations locatives (27). Un repérage, sommaire, dans le village même de Mayrinhac et dans ses alentours fait ressortir que ce principe constructif modulaire fait également partie du paysage architectural du monde rural.

Dans le seul village de Mayrignac-Le-Francal, on compte en effet six maisons doubles (voire multiples pour certaines), échelonnées entre les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles et le dernier quart du XV<sup>e</sup>, sur vingt-trois demeures médiévales. Sur les dix-sept maisons restantes, trois sont des constructions très en ruines dont les vestiges suggèrent des dispositions à doubles cellules, deux forment des modules accolés à des maisons jumelles existantes et constituent avec elles des fronts bâtis parallèlement aux voies publiques (fig. 1).

Les maisons n° 2 sont à l'état de ruine au nord de l'enclos du cimetière. Séparées par un refend qui définit pour chacune d'elles une surface au sol de 22 m<sup>2</sup>, elles présentent une maçonnerie comparable à celle des maisons n° 1, caractérisée plus spécialement par l'emploi d'un mortier d'argile et de chaux. L'une d'elles est dotée d'un placard mural et de jambages de porte à arête vive (fig. 17).

Une seconde construction (maisons n° 4), matérialisée seulement par un pan de mur correspondant à une façade arrière, intègre à l'étage les vestiges de deux niches d'évier placées côte à côte, rappelant ainsi les dispositions des maisons n° 1 (fig. 18). Les mêmes indices sont repérés sur la façade arrière des maisons n° 3, ainsi que sur sa façade principale, très remaniée, mais qui présente les traces d'un jambage de porte, lisse (fig. 19).

Les maisons n° 5 et 6, qui appartiennent à la phase de repeuplement du village au XV<sup>e</sup> siècle, répondent à cette même typologie. Les cellules d'habitation des premières sont séparées par un mur de refend contre lequel sont établies deux cheminées accolées. Pour les secondes, l'ordonnance de la façade, relativement bien conservée malgré les campagnes de restauration, présente le même parti gémellaire. On notera également que les maisons n° 6 ont été accolées aux maisons n° 1 (fig. 3), formant, par juxtaposition de modules répétitifs, des barres bâties, sorte de « lotissement » qui prévaut également dans l'environnement immédiat des maisons n° 2 et 4.

Deux maisons jumelles sont répertoriées dans le hameau de Tourel, sur la commune de Saint-Jean-Lespinasse (28). Ces demeures du XIV<sup>e</sup> siècle étaient séparées à l'origine par un mur de refend isolant deux modules accessibles depuis l'extérieur par deux arcades-portes (fig. 20, 21). À l'étage, des éviers en pierre logés dans des niches coiffées d'un arc sont éclairés par de minces jours dont les fentes participent à la symétrie de la façade principale.

---

27. En ce qui concerne les maisons des villes, B. Sournia et J.-L. Vayssettes ont identifié à Montpellier plusieurs maisons jumelles datant de l'époque romane. Deux maisons jumelles ont été également étudiées à Cluny par P. Garrigou Grandchamp et J.-D. Salvègue. À Saint-Cirq-Lapopie dans le Lot, une construction composée de trois modules divisés par des murs de refend procède du même parti architectural. Bernard SOURNIA, Jean-Louis VAYSSETTES, *Montpellier. La demeure médiévale*, Études du patrimoine, n° 1, 1991, p. 59-63 ; Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, Jean-Denis SALVÈQUE, « Cluny (Saône-et-Loire). Maison double en pierre avec boutique, 15 et 15 bis rue d'Avril », dans *Cent maisons médiévales en France (du XI<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, sous la direction de Yves Esquieu et Jean-Marie Pessez, CNRS Éditions, Paris, 1998, p. 166-169 ; Valérie ROUSSET, « Architecture civile médiévale à Saint-Cirq-Lapopie », dans *C.A. Quercy* (1989), Société française d'Archéologie, 1993, p. 458-459.

28. Communication de Stéphane Thouin que je remercie ainsi que Monsieur et Madame Auzié, les propriétaires.



FIG. 17. MAISONS N° 2 À MAYRINHAC-LE-FRANCAL.  
 Vue du revers de la façade nord (ruinée) doté d'une porte à encadrement à arêtes vives et trou barrier,  
 ainsi que d'un placard à niches latérales. *Cliché V. Rousset, 2001.*



FIG. 18. MAISONS N° 4 À MAYRINHAC-LE-FRANCAL. Les vestiges de deux niches d'évier juxtaposées implantées dans le mur  
 arrière évoquent le parti gémellaire de cette construction médiévale. *Cliché V. Rousset, 2001.*



FIG. 19. MAISONS N° 3 À MAYRINHAC-LE-FRANCAL. Les fonds de deux niches d'évier remaniées au XV<sup>e</sup> siècle attestent le double module d'habitation du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle. *Cliché V. Rousset, 2001.*



FIG. 20. MAISONS JUMELLES DE TOUREL, À SAINT-JEAN-LESPINASSE (LOT), XIV<sup>e</sup> siècle. Les arcades et les jours des niches d'évier sont répartis symétriquement sur la façade principale. *Cliché V. Rousset, 2001.*



FIG. 21. MAISONS JUMELLES DE TOUREL, À SAINT-JEAN-LESPINASSE (LOT).  
Évier de l'une des deux habitations du XIV<sup>e</sup> siècle.  
*Cliché V. Rousset, 2001.*



FIG. 22. MAISONS JUMELLES (A) AU CORNOUILLER, COMMUNE DE DURBANS (LOT), XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLES. *Cliché V. Rousset, 2001.*



FIG. 23. MAISONS JUMELLES (B) AU CORNOUILLER, COMMUNE DE DURBANS (LOT), XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.  
Seul un module d'habitation (maison n° 1) est conservé en élévation. Son pendant (maison n° 2), en ruine, est cependant attesté par les vestiges de murs et d'une cheminée monumentale en pierre, édifiée contre le mur de refend.  
*Cliché V. Rousset, 2001.*

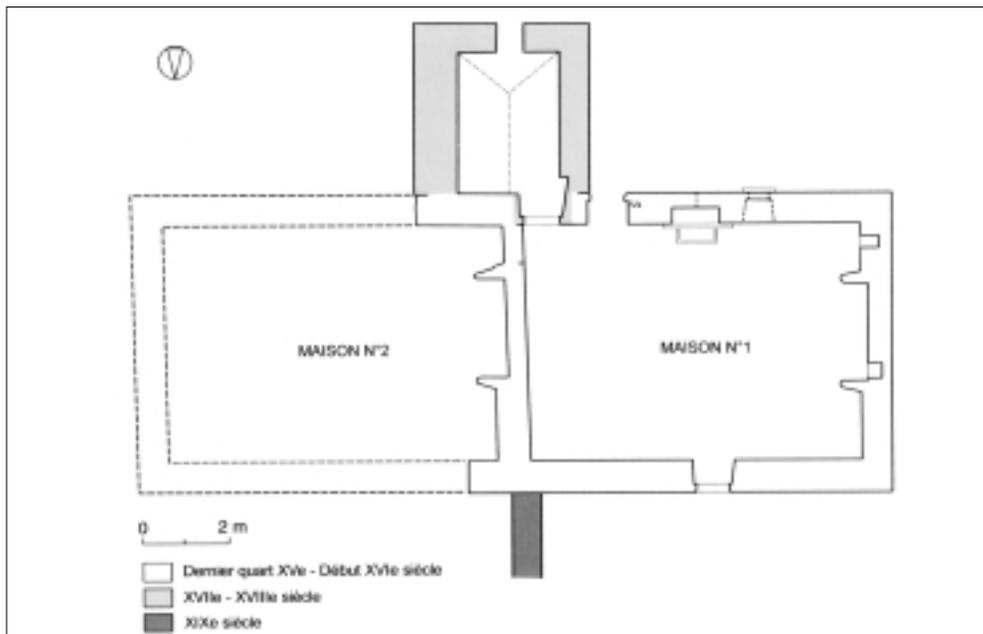


FIG. 24. MAISONS JUMELLES AU CORNOUILLER, COMMUNE DE DURBANS (LOT), XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Plan du rez-de-chaussée.  
*Relevé V. Rousset, 2001.*



FIG. 25. MAISONS JUMELLES À SAINT-AUSTREMOINE, COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE (AVEYRON). Vue de la façade principale.  
Cliché V. Rousset, 2001.

Sur le causse de Gramat, au lieu-dit le Cornouiller sur la commune de Durbans, ancienne seigneurie hospitalière, une puissante famille d'agriculteurs, les Grimal, avait fait bâtir dans un enclos qu'elle tenait à fief depuis 1457 (29), une auberge ainsi qu'un ensemble de petites maisons dont quatre, réparties en deux couples, sont parvenues jusqu'à nos jours. Construites dans le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle ou dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, celles-ci se composent de deux cellules d'habitation en rez-de-chaussée, de 45 m<sup>2</sup> de surface au sol chacune, avec cheminée en pierre (30) (fig. 22, 23, 24).

Au lieu-dit Saint-Austremonie à Salles-la-Source en Aveyron, deux maisons jumelles (du XIV<sup>e</sup> siècle ?) présentent ce même parti constructif : deux grandes arcades, les vestiges de deux portes d'accès aux espaces d'habitation, ainsi que les traces de deux fenêtres géminées et les deux jours de niches d'évier sont répartis sur la façade sur rue dans le souci d'une ordonnance symétrique (fig. 25).

## Conclusion

Faute de documents d'archives, nous ignorons quelles étaient la nature et la destination de ces propriétés. Nous savons tout au plus que les demeures doubles du Cornouiller appartenaient à une seule et même famille de roturiers

29. Jean LARTIGAUT, *op. cit.*, p. 365.

30. Ces maisons sont la propriété de Madame Pradayrol qui a eu l'amabilité de nous autoriser leur accès.

et riches propriétaires terriens. Mais quelle était la gestion de ce patrimoine ? Les demeures de Mayrinhac, Tourel, Saint-Austremoine étaient-elles des propriétés uniques destinées à la cohabitation de foyers d'une même famille et/ou à des fonctions locatives, ou bien s'agissait-il de propriétés indivises ?

À Mayrinhac-le-Francal, de nombreuses maisons médiévales se caractérisent par la mise en œuvre de logis jumeaux « élémentaires », de plan massé quadrangulaire de faible emprise au sol. Les demeures sont réduites à une simple pièce placée en rez-de-chaussée combinant l'*aula* et la chambre, dans d'autres cas, plus nombreux, elles se composent d'un premier niveau, petit espace destiné à une remise ou à un atelier, et d'une *salle* au deuxième niveau.

Les intérieurs, qui ne disposent que d'un seul espace consacré à la vie commune, n'en rassemblent pas moins tous les éléments domestiques nécessaires à un confort relatif. Il faut souligner l'ordonnance régulière des façades principales qui reflètent à l'extérieur le parti modulaire des édifices, la répartition symétrique des baies qui, depuis la rue, assurent des accès indépendants aux logis doubles de Mayrinhac, de Tourel et de Saint-Austremoine (associé dans les maisons n° 1 de Mayrinhac à la structure d'une galerie en bois), et qui procèdent ainsi de programmes architecturaux fonctionnels et esthétiques.

Ce programme qui se répète dans le petit bourg rural ecclésiastique de Mayrinhac du XII<sup>e</sup> aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles est aussi fréquent dans des demeures laïques comme le montrent particulièrement celles du hameau du Cornouiller. Il témoignerait ainsi des regroupements d'habitats médiévaux dans un contexte social et économique particulier lié à une population de campagne modeste, suffisamment aisée cependant pour posséder un bien ou pour assumer la location d'un logis.